



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N°4 - MAI 2021

MEUSE RELANCE – LA LETTRE



Le déploiement du plan de relance en Meuse se poursuit

64 très petites entreprises bénéficiaires du chèque FranceNum d'une valeur de 500 €

Le dispositif, qui s'adresse aux entreprises employant moins de 11 salariés, permet de couvrir tout ou partie des **dépenses pour la numérisation de leur activité** : achat ou abonnement à des solutions numériques, diagnostic pour démarrer sa transformation numérique.

En Meuse, 64 TPE ont d'ores et déjà bénéficié de cette aide, représentant un total de 32 000 €.

Les demandes pour ce dispositif peuvent toujours être déposées : pour en bénéficier les entreprises éligibles doivent justifier d'avoir engagé des dépenses de numérisation à hauteur de 450 € minimum entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021. La demande peut être déposée jusqu'au 31 juillet 2021 sur <https://cheque.francenum.gouv.fr/ecom/>.

3 associations de lutte contre la pauvreté soutenues

- **Les Restos du cœur de Meuse** pour le stockage, le ramassage et l'acheminement des denrées alimentaires ;
- **L'association des usagers du CSC Kergomard** pour le fonctionnement des « Triporteurs du Bonheur », qui apportent leurs courses aux seniors et aux personnes isolées ;
- **La Banque alimentaire Champagne sud et Meuse** pour la mise en place d'une distribution itinérante et solidaire de denrées alimentaires en milieu rural.

1 000 € pour les restaurateurs et les cafetiers

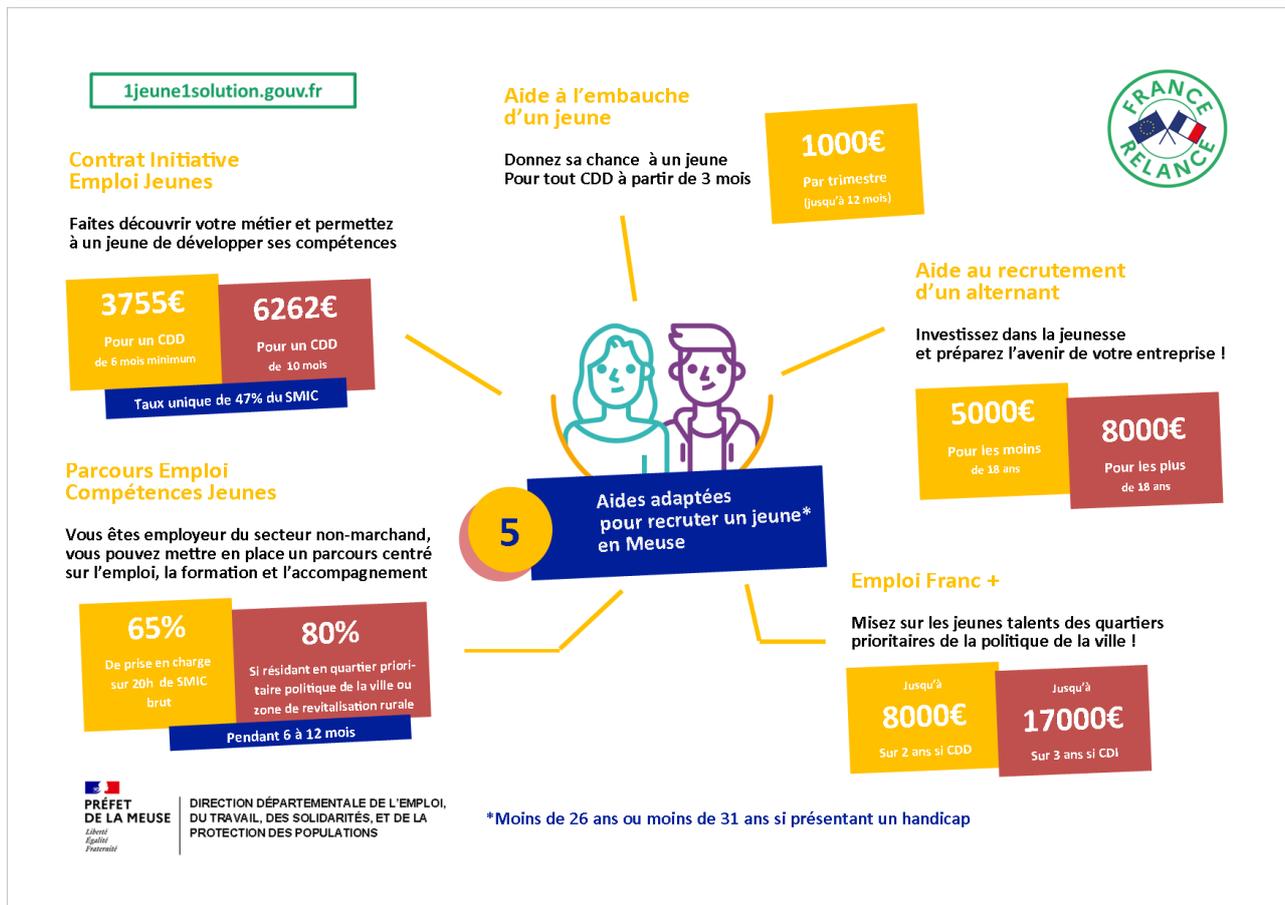
La Région Grand Est accompagne les restaurateurs et les cafetiers pour la réouverture de leurs établissements avec une aide de 1 000 € pour subventionner les travaux de :

- création ou d'extension de terrasses ;
- acquisition d'équipements de séparation (plexiglas par exemple), de matériel de désinfection (robots UV ou filtres à air UV), de solutions de paiement par flashcode, etc.

I Demande en ligne jusqu'au 30 juin 2021. Plus d'informations : <https://bit.ly/3yH6aum>

COHÉSION

Les aides du plan « 1 jeune, 1 solution »



Un simulateur pour trouver une solution

Pour les jeunes entre 16 et 30 ans, le **simulateur d'aides « 1 jeune 1 solution »** permet de savoir à quels dispositifs d'aides ils peuvent avoir accès, en fonction de leur situation personnelle : aides au logement, santé, culture, permis de conduire, etc., le tout en seulement 5 minutes.

Prise en charge renforcée des contrats par l'État

La prise en charge des contrats aidés (PEC, CIE, etc.) évolue :

- pour les entreprises, la durée de prise en charge maximale hebdomadaire passe de 30 h à 35 h ;
- pour les associations et collectivités territoriales, la durée maximale de prise en charge hebdomadaire passe de 21 h à 30 h.

Plus d'informations sur les aides

- Contrat Initiative Emploi : <https://bit.ly/3oQKV4U>
- Parcours Emploi Compétences Jeunes : <https://bit.ly/3fNjxk1>
- Aide à l'embauche d'un jeune : <https://bit.ly/3bWbNex>
- Aide au recrutement d'un alternant : <https://bit.ly/3fnOdJM>
- Emploi Franc : <https://bit.ly/3uicvZP>

Soutien aux Quartiers culturels créatifs

Les quartiers culturels créatifs (QCC) visent à :

- **accompagner à la structuration d'entreprise ou d'activité des acteurs culturels** par des activités de type pépinière d'entreprises, espace de coworking, etc. ;
- **soutenir l'implantation ou le développement de commerces culturels** indépendants pérennes ou éphémères ;
- **accueillir du public autour d'expositions temporaires et d'évènements culturels.**

Le QCC peut prendre la forme d'un **tiers-lieu** abritant les différentes composantes au sein d'une même infrastructure ou d'un **réseau de commerces culturels et de structures d'accompagnement entrepreneuriales**. Le dispositif peut soutenir la création de nouveaux projets, comme le développement de projets existants.

La subvention annuelle est plafonnée à **150 000 € par projet**, possiblement reconductible. L'aide ne pourra toutefois dépasser 40 % du budget total de la structure et 80 % des dépenses éligibles.

Bénéficiaires : Personnes morales, privées ou publiques, dotées d'une capacité commerciale.

Démarches : Le formulaire de candidature est disponible au téléchargement [ici](#). Le dossier de demande est à envoyer à l'adresse aap.qcc@culture.gouv.fr. 4 sessions d'attribution sont prévues jusqu'à novembre 2022.

Contact : DGMIC – Délégation aux entreprises culturelles, aap.qcc@culture.gouv.fr

Élever le niveau de cybersécurité des services publics

Le plan France Relance prévoit de renforcer le niveau de cybersécurité des administrations, des collectivités et des organismes au service des citoyens. Le « Parcours de cybersécurité » permet l'accompagnement par un prestataire cyber pour dresser un état des lieux, identifier les mesures de sécurisation les plus urgentes et piloter l'ensemble des actions menées.

4 parcours sont possibles :

- parcours fondation pour amorcer une démarche de sécurisation : adapté aux organisations disposant de ressources limitées (humaines, financières et techniques) ;
- parcours intermédiaire pour se préparer à agir : adapté aux organisations qui souhaitent recruter un référent en cybersécurité ou qui disposent en interne d'un référent junior à faire monter en compétence ;
- parcours avancé pour prendre les devants : adapté aux organisations qui disposent en interne et à temps plein d'un spécialiste en cybersécurité ;
- parcours renforcé pour prendre une longueur d'avance : point de passage des organisations opérant un service de niveau comparable à celui d'un système d'information essentiel ou vital.

Bénéficiaires : Collectivités territoriales et organismes au service du citoyen, en particulier dans le domaine social, de la santé, de la formation et de l'information, ayant a minima un service informatique.

Démarches : Inscription en ligne [ici](#).

I Plus d'informations sur <https://bit.ly/3hULSlA>

ÉCOLOGIE

Fonds Tourisme Durable

Le Fonds Tourisme Durable a pour objectif de **soutenir des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable, en priorité dans les territoires ruraux**, avec une aide financière d'un minimum de 20 000 € et dans une limite de 200 000 €.

Le projet doit s'inscrire dans la mise en valeur et la protection des patrimoines culturels ou naturels ou le développement d'offres de slow tourisme, et répondre à ces quatre piliers :

- favoriser l'expérience du touriste, en s'appuyant sur l'efficacité énergétique pour limiter les impacts environnementaux ;
- porter de l'attention à la gestion du temps ;
- avoir recours à toutes les formes d'écomobilité portant des bénéfices environnementaux et sanitaires ;
- impliquer l'ensemble des acteurs de la filière touristique dans la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Le projet doit être localisé dans une des communes éligibles au Fonds Tourisme Durable. Toutes les communes le sont en Meuse.

Bénéficiaires : TPE et PME, associations, SCOP, SEM, micro-entreprises, particuliers loueurs de chambres d'hôtes et meublés de tourisme (si déclaration en mairie et inscription au Registre du Commerce et des Sociétés), opérateurs du tourisme social, collectivités propriétaires ou gestionnaires de meublés de tourisme, de campings et parcs résidentiels de loisirs.

Démarches : Le dossier de demande de subvention est à déposer **ici**, jusqu'au 14/06/2021. Une seconde vague devrait être ouverte de septembre à octobre 2021.

Amélioration de la résilience des réseaux électriques et transition énergétique en zone rurale

La mesure consiste à augmenter les investissements dans le réseau de distribution, spécifiquement en zone rural, dans l'optique :

- d'améliorer la résilience des réseaux en cas de crise liée à des événements climatiques exceptionnels telles que les intempéries ;
- d'augmenter la fiabilité du réseau par sa sécurisation ;
- de développer une gestion optimisée et plus intelligente du réseau et une intégration croissante des énergies renouvelables.

Bénéficiaires : Autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité (AODE)

Démarches : Envoyez une fiche de présentation de votre projet (description du projet, plan de financement prévisionnel, calendrier de mise en œuvre) à l'adresse contact-face@developpement-durable.gouv.fr.

I Plus d'informations [ici](#)

Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance :

<https://relance-grand-est.aides-territoires.beta.gouv.fr/>
<https://www.meuse.gouv.fr/Actualites/France-Relance>